



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
11 rue d'Arconville 45480 Outarville
Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Rapport annuel d'activité

Année 2010



Art. L.5211-39 CGCT

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Au-delà de l'aspect légal, le rapport d'activité destiné aux élus des communes membres est une présentation de l'action des élus communautaires.

C'est aussi le moyen de transmettre à nos concitoyens une information synthétique sur les services apportés par la Communauté, en complément des comptes-rendus de Conseil, du Bulletin d'information de la Communauté de Communes et du site Internet www.cc-plaine-nord-loiret.fr.

SOMMAIRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6
BUREAU COMMUNAUTAIRE	7
COMPETENCES	7
PRINCIPALES DELIBERATIONS COMMUNAUTAIRES	9
PERSONNEL	10
FINANCES	11
<i>FISCALITE</i>	11
<i>REVERSEMENTS AUX COMMUNES</i>	11
<i>SUBVENTIONS</i>	12
<i>BUDGET 2010</i>	12
<i>RATIOS</i>	14
SOCIAL	15
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)	15
SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	17
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)	21
<i>BUDGET</i>	22
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	23
CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)	26
ASSAINISSEMENT	28
DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ANTERIEURES A 2000	28
CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES	28
CONTROLE DE FAISABILITE	28
CONTROLE DE FONCTIONNEMENT EN CAS DE VENTE	29
REHABILITATION DES INSTALLATIONS	29
FINANCES	30
<i>REDEVANCES</i>	30
<i>BUDGET</i>	30
DECHETS	31
SPORT & CULTURE	32
COLLECTION DUFOUR	32
GYMNASE	32
AIDE AUX COMMUNES & COMMUNICATION	33
AIDE AUX COMMUNES & MUTUALISATION	33
COMMUNICATION	33

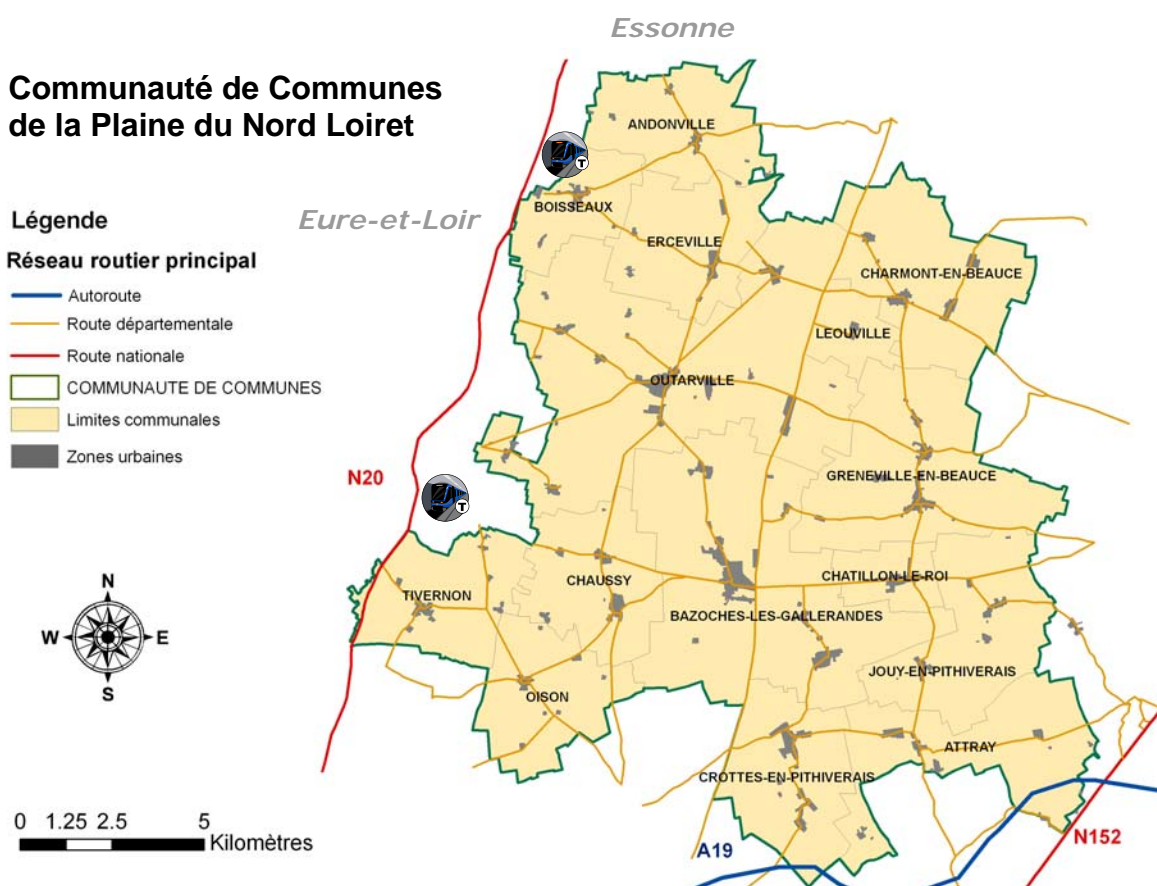
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	35
ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)	35
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)	35
OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)	35
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	36
CONCLUSION	37

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Localisée au Nord-Ouest du département du Loiret, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL) est limitrophe des départements d'Eure-et-Loir à l'Ouest et de l'Essonne au Nord.

La Communauté de Communes est une véritable porte d'entrée de la région Centre.

Située en « frange francilienne », la CCPNL réunit 15 communes rurales du canton d'Outarville et 7 des 12 communes associées que compte le département du Loiret : Andonville, Attray, Bazoches-les-Gallerandes (Izy), Boisseaux, Charmont-en-Beauce, Châtillon-le-Roi, Chaussy, Crottes-en-Pithiverais (Teillay-st-Benoist), Erceville, Greneville-en-Beauce (Guignonville), Jouy-en-Pithiverais, Léouville, Oison, Outarville (Allainville-en-Beauce, Faronville, Saint Pérayv-Épreux, Teillay-le-Gaudin), Tivernon.



Au dernier recensement (2008), la population de la Communauté de Communes comptait 6.610 habitants. Le territoire a gagné 534 habitants, représentant une progression de population de + 8,8%, sur la période 1999-2008.

Le siège de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est situé sur la commune d'Outarville, chef-lieu de canton, dans des locaux mis à disposition gratuitement par la commune.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CHOFFY, le Conseil Communautaire est composé de 47 membres.

Commune	Titulaire	Suppléant
Commune Associée		
ANDONVILLE	Jean-Marc LIROT	Laurent DELORME
ATTRAY	Fabien GAGET	Christophe GUERINEAU
BAZOCHES LES GALLERANDES	Alain CHACHIGNON Dominique VILLETTE	Michel COUVREUR Yvon ROUSSY
IZY	Danièle CHATELAIN	
BOISSEAUX	Patrick CHOFFY	Mickaël LHUILLERY
CHARMONT EN BEAUCE	Didier THOMAS	Jean-Paul BERCHER
CHATILLON LE ROI	Philippe BRUNEAU	Jean BESNARD
CHAUSSY	Pierre ROUSSEAU	Philippe FOURAY
CROTTES EN PITHIVERAIS	Dominique MASSON	Daniel POINCLOUX
TEILLAY SAINT BENOIST	Jean-Claude CHANTEAU	Hubert GOUEFFON
ERCEVILLE	Philippe POISSON	Patrice GASTALDIN
GRENEVILLE EN BEAUCE	Frédéric DENEAU	Joël BURGAIN
GUIGNONVILLE	Edith BELLANGER	François LOISEAU
JOUY EN PITHIVERAIS	Martial BOURGEOIS	Marie-France THIERRY
LEOUVILLE	Christine PETIT	Maria PANNEKOUCKE
OISON	Alain THUILLIER	Vincent VANNIER
OUTARVILLE	Emmanuel HERVIEUX Gérard BAZIN	Pierre COISNON Christiane BERTHEAU
ALLAINVILLE EN BEAUCE	André VILLARD	Anne DELORME
ACQUEBOUILLE	Christian MARCILLE	Chantal IMBAULT
SAINT PERAVY EPREUX	Patrick DAVID	Bernard GUERTON
TEILLAY LE GAUDIN	Michel CHAMBRIN	Christophe ROUILLON
TIVERNON	Philippe DESFORGES	Pierre-Etienne DELANOUE

Le Conseil Communautaire s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2010 : Les 14 janvier, 8 avril, 8 juillet, 29 juillet, 26 octobre et 21 décembre 2010.

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire est composé de 5 Vice-présidents et 2 membres titulaires du Conseil Communautaire avec voix délibérative. Son rôle est notamment, d'examiner les propositions des différentes commissions (la validation par le Bureau est l'étape préalable à la présentation au conseil communautaire), d'assurer l'avancée des dossiers et de veiller à l'application des décisions du conseil communautaire.

Patrick CHOFFY Président Maire de Boisseaux	
Pierre ROUSSEAU	Vice-Président <i>Assainissement</i> Maire de Chaussy
Dominique VILLETTE	Vice-Président <i>Sport et Culture</i> Maire de Bazoches-les-Gallerandes
Martial BOURGEOIS	Vice-Président Développement économique Maire de Jouy-en-Pithiverais
Emmanuel HERVIEUX	Vice-Président <i>Action sociale</i> Maire d'Outarville
Philippe BRUNEAU	Vice-Président <i>Aide aux communes, Communication</i> Maire de Châtillon-le-Roi
Frédéric DENEAU	Maire de Greneville-en-Beauce
Christine PETIT	Maire de Léouville

Le Bureau Communautaire s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2010 : Les 7 janvier, 11 février, 25 mars, 27 mai, 30 juin, 8 septembre, 7 octobre, 14 octobre et 9 décembre 2010.

COMPETENCES

Rappel des compétences de la Communauté de Communes de la Plaine de Nord Loiret.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

I. Développement économique

- Etude, création et extension de zones artisanales, industrielles, commerciales ou touristiques.
- Mission d'assistance à l'implantation de nouvelles activités sur le territoire communautaire.

II. Aménagement de l'espace communautaire

- Création, aménagement et entretien de zones d'aménagement concerté (Z.A.C), d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire : sont reconnues d'intérêt communautaire les réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires, éventuellement constituées avec la participation de la SAFER.
- Participation à l'élaboration du S.C.O.T
- Etude et mise en place de zones de développement éolien (Z.D.E)
- Etude et mise en place de système d'information géographique (S.I.G)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage communale pour toute étude de développement du territoire communautaire.
- Réalisation et gestion de pistes cyclables sur le territoire communautaire ;
- Réalisation et gestion des sentiers de randonnées.

COMPETENCES OPTIONNELLES

I. Protection et mise en valeur de l'environnement

- L'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- La création, la gestion et le fonctionnement du service public d'assainissement non collectif.

II. Aménagement d'équipements sportifs futurs reconnus d'intérêt communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Soutien aux communes membres à l'acquisition de matériel sportif et culturel à destination des associations.

COMPETENCES FACULTATIVES

I. Actions en faveur du tourisme, des loisirs et de la culture

II. Action Sociale

- Mise en place d'un guichet unique favorisant l'insertion des personnes en difficulté (RSA etc....).
- Aide aux impayés d'énergie (électricité, fioul, gaz).
- Création et fonctionnement d'un relais assistante maternelle (R.A.M).
- Mise en place et soutien des structures d'accueil temporaire collectif de la petite enfance.
- Information du public sur les problèmes de santé, de budget, d'emploi. Soutien aux actions de prévention en matière de santé.

- Mise en œuvre d'un protocole avec la mission locale pour l'information et l'orientation des jeunes.
- Développement d'un projet pédagogique pour la jeunesse sur le territoire communautaire.
- Portage de repas à domicile
- Mise en œuvre d'actions complémentaires de l'action menée par le Conseil Général avec les acteurs du réseau « ULYS » pour le transport à la demande, à destination de la gare de TOURY (Eure et Loir), uniquement aux heures de desserte SNCF.

III. Création et animation d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

IV. Action de communication visant à informer le public des services existant sur le territoire communautaire

V. Mise à disposition de matériel

PRINCIPALES DELIBERATIONS COMMUNAUTAIRES

Statuts

Lors de sa séance du 3 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé la révision de ses statuts. L'ensemble des compétences ont été précisées. Cette modification a été approuvée par arrêté préfectoral du 18 mars 2010.

Lors de sa séance du 26 octobre 2010, le Conseil Communautaire a décidé la révision de ses statuts dans ses dispositions relatives aux aires de jeux et l'aide aux communes pour l'acquisition de matériel sportif et culturel à destination des associations. Cette modification sera approuvée par arrêté préfectoral du 10 février 2011.

Ces modifications n'ont pas donner motif de réunion à la Commission locale de transfert des charges.

Administration générale

- Fixation du taux relais de Cotisation Foncière aux Entreprises
- Institution et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire
- Création d'un poste de chargé de mission aux affaires sociales à temps non complet et pour une durée de 4,5 mois.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein mis à disposition d'une commune pour un mi-temps
- Définition de la politique d'abattement applicable à la part intercommunale de la taxe d'habitation
- Dématérialisation de la paye
- Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général
- Autorisation de lancement du marché d'étude du transfert de la compétence scolaire.

Social

- Mise à disposition gracieuse à la CCPNL de locaux destinés à accueillir le RAM itinérant dans 3 communes
- Demande de subvention de fonctionnement à vocation sociale
- Signature de la convention de prestation de service pour le RAM entre la CAF, le Conseil Général du Loiret et la CCPNL
- Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013
- Création d'un poste d'agent social
- Création d'un poste de responsable petite enfance
- Création d'un poste d'agent technique à temps non complet pour le service de portage de repas
- Location de locaux pour le service social
- Lancement du marché pour l'acquisition et la pose de défibrillateurs
- Election de la Commission d'Appel d'Offres dédiée aux marchés liés aux affaires sociales
- Lancement du marché relatif à la fourniture et préparation de repas en liaison froide pour le service de portage à domicile.

SPANC

- Fixation et mise à jour des redevances du service d'assainissement non collectif
- Election de la Commission d'Appel d'Offres dédiée aux marchés liés au SPANC
- Signature d'un contrat d'ouverture de crédits de trésorerie
- Mise en place des contrôles de faisabilité
- Lancement et signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des installations d'ANC
- Sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'opération de réhabilitation.

Sport & Culture

- Autorisation de lancement du marché de programmation d'un gymnase communautaire et d'un hôtel communautaire.

Economie

- Mise en suspend du projet de Zone de Développement Eolien.

PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2010, l'effectif de la Communauté de Communes était de 5 agents (dont 1 agent par mise à disposition) pour 3,6 Equivalents Temps Plein.

Du 15 avril au 31 août 2010, la Communauté de Communes a renforcé ses effectifs en procédant au recrutement d'une chargée de mission auprès du service social sur 80% d'un temps complet.

A compter du 1^{er} mai 2010, la Communauté de Communes a procédé au recrutement d'une adjointe administrative à temps complet. Celle-ci est mise à disposition de la commune d'Outarville à raison de 50% d'un temps complet.

Au 1^{er} juillet 2010, la Communauté de Communes a recruté une responsable du service petite enfance à temps plein, afin de palier à la fin du contrat de l'assistante sociale en charge du RAM. Les services RAM et social sont ainsi distingués.

Au 1^{er} septembre 2010, la Communauté de Communes a recruté une assistante sociale à temps plein pour le service social.

FINANCES

FISCALITE

Taxe Professionnelle : La Communauté de Communes n'a pas perçue la Taxe professionnelle du fait de sa suppression.

Compensation relais : La réforme de fiscalité locale ayant entraîné la suppression de la ressource principale de la CCPNL, sans que d'autre mode de fiscalité soit mis en place, la recette principale de la Communes de Communes a été une dotation de l'Etat dénommée « Compensation relais ».

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Les taux de la TEOM sont en cours d'harmonisation au niveau du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers (SITOMAP).

Communes	Taux voté	Produit attendu
Andonville	16,10%	18 770 €
Attray	16,70%	19 981 €
Bazoches les Gallerandes	15,74%	139 697 €
Boisseaux	16,22%	30 174 €
Charmont en Beauce	15,46%	37 378 €
Châtillon le Roi	15,78%	28 196 €
Chaussy	15,34%	29 770 €
Crottes en Pithiverais	15,50%	28 722 €
Erceville	16,22%	27 076 €
Greneville en Beauce	15,30%	64 036 €
Jouy en Pithiverais	16,58%	23 577 €
Léouville	13,77%	6 244 €
Oison	16,58%	13 018 €
Outarville	16,34%	146 448 €
Tivernon	15,42%	25 932 €

REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Attribution de compensation

Les modifications des statuts n'ayant entraîné aucun transfert de charges l'année précédente, le montant des allocations de compensation attribué à chaque commune et fixé par la commission locale de transfert des charges est demeuré inchangé.

Communes	Attribution de compensation
Andonville	5 812,05 €
Attray	1 408,00 €
Bazoches les G.	252 554,73 €
Boisseaux	23 515,43 €
Charmont en B.	9 597,94 €
Châtillon le Roi	8 354,67 €
Chaussy	1 661,77 €
Crottes en P.	2 838,58 €

Communes	Attribution de compensation
Erceville	485,33 €
Greneville en B.	9 603,14 €
Jouy en P.	15 385,67 €
Léouville	624,92 €
Oison	3 075,33 €
Outarville	197 503,95 €
Tivernon	15 658,06 €

Dotation de solidarité communautaire

La Communauté de Communes avait engagé une réflexion, en 2009, sur la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire.

En 2010, la Communauté de Communes a instauré cette dotation en veillant au respect des critères législatifs rappelés par Monsieur le Sous-Préfet, à savoir :

1. Importance de la population
2. Potentiel fiscal par habitant
3. Bénéfice de tous

Le Conseil Communautaire a ainsi institué pour l'exercice 2010 une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 40.000 € pour l'ensemble des communes membres. Il a fixé les critères de répartition comme suit :

- Critère démographique : proportionnel à la population DGF : 50 %
- Critère de richesse fiscale : inversement proportionnel au potentiel fiscal par habitant : 50 %

Communes	Dotation de solidarité
Andonville	2 299,12 €
Attray	1 898,18 €
Bazoches les G.	5 208,41 €
Boisseaux	2 578,41 €
Charmont en B.	2 423,21 €
Châtillon le Roi	2 648,97 €
Chaussy	2 615,39 €
Crottes en P.	2 404,09 €

Communes	Dotation de solidarité
Erceville	2 651,57 €
Greneville en B.	3 492,39 €
Jouy en P.	2 044,37 €
Léouville	1 416,21 €
Oison	1 396,22 €
Outarville	5 200,50 €
Tivernon	1 722,97 €

SUBVENTIONS

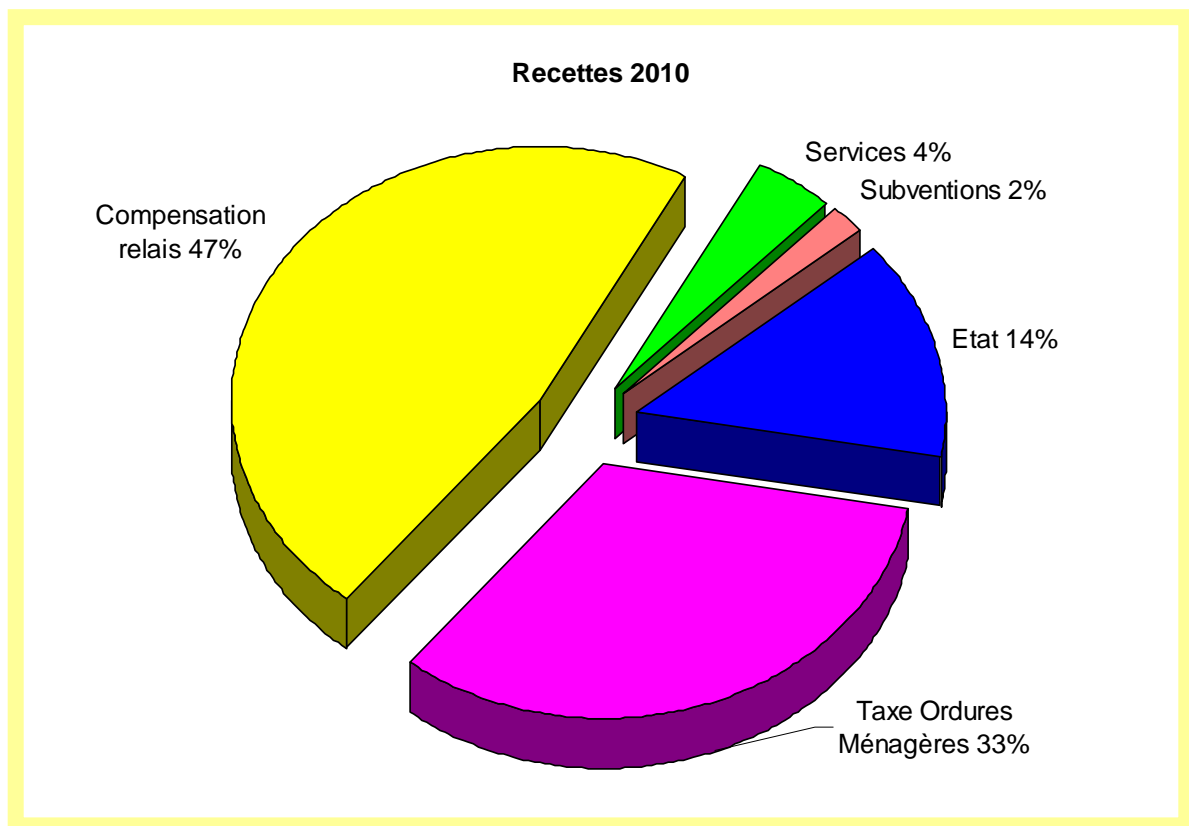
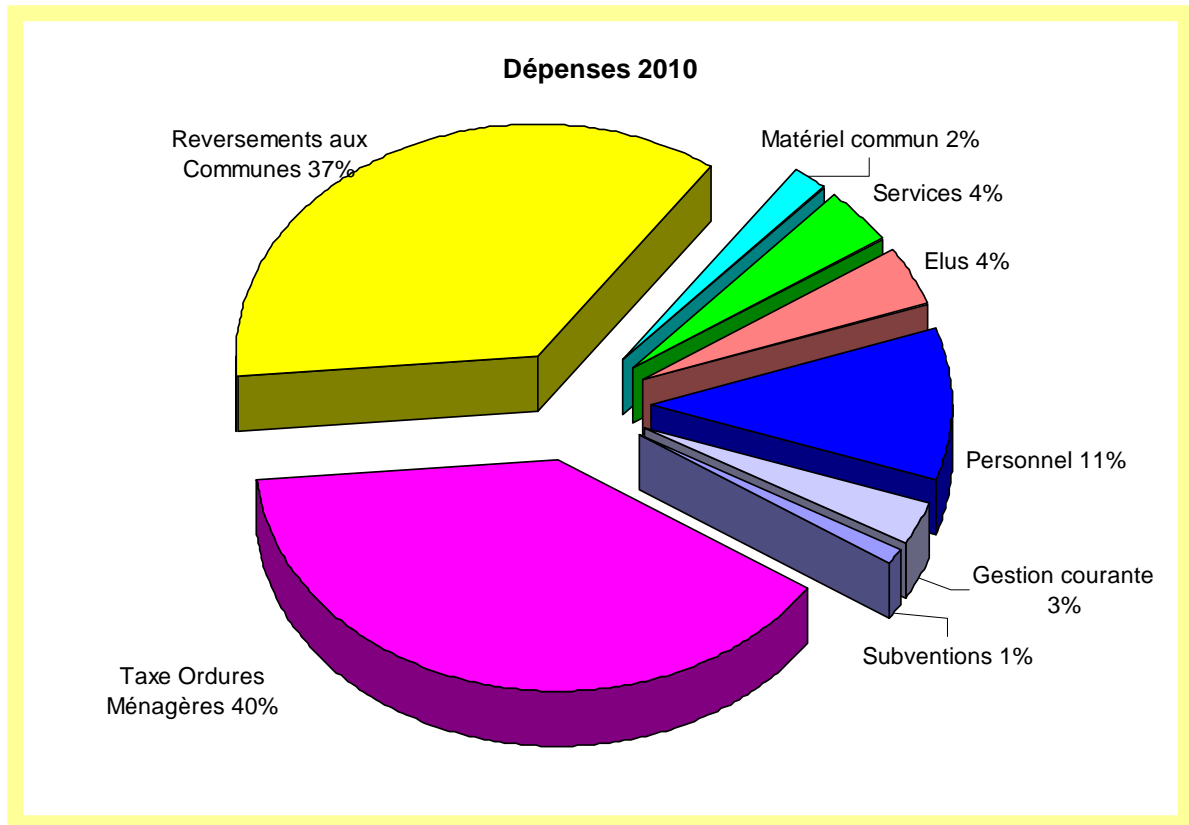
La CCPNL a accordé des subventions à ses communes membres pour un montant total s'élevant à 8.230 €.

Le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 2.183 €.

BUDGET 2010

Le budget 2010 a connu une décision modificative au cours de l'année.

	<u>Crédits votés</u>	<u>Crédits réalisés</u>	<u>% de réalisation</u>
Budget principal			
Dépenses de fonctionnement	2.437.517 €	1.596.563 €	65 %
Dépenses d'investissement	601.708 €	43.824 €	7 %
Recettes de fonctionnement	1.797.719 €	1.950.601 €	108 %
Recettes d'investissement	604.989 €	36.030 €	6 %



RATIOS

Les ratios financiers seuls sont toujours à interpréter avec prudence. En effet, ils ne donnent qu'une vision partielle d'une image d'ensemble. Ils n'en demeurent pas moins de bons indicateurs de l'état de santé et du dynamisme d'une structure.

CCPNL	Niveau souhaitable
-------	--------------------

Indicateurs clés de gestion

Taux d'épargne (Recettes réelles - Dépenses réelles)	19%	15%
Charges de personnel (Frais personnel / Dépenses Fonct.)	11%	50%
Taux de rigidité des charges (Frais personnel & élus + annuité dette / Recettes Fonct.)	15%	

Indicateurs d'équipement

Autofinancement (Recettes d'Invest + Epargne / Dépenses Invest.)	100%	50% mini
Taux d'Équipement (Invest. / Recettes Fonct.)	2%	> 20%
Dépenses d'équipement / habitant (Invest. / habitant)	6 €	120 €

Indicateurs d'endettement

Dette par habitant (Encours de la dette / habitant)	0 €	1.200 € maxi
Capacité de désendettement (Dette / Epargne)	0 année	9 ans maxi

Indicateurs fiscaux

Potentiel Fiscal par habitant (Indicateur de richesse fiscale des habitants)	236 €	> 228 €
Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) (Indicateur du niveau de mutualisation des communes)	33%	> 35%

SOCIAL*Emmanuel HERVIEUX***RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Le service est situé Place du Vieux Marché à Outarville, dans des locaux loués par la commune. Ces locaux bénéficient de l'agrément de la CAF et du service de PMI du Conseil Général du Loiret pour l'accueil des jeunes enfants.

Le Comité de Pilotage du 15 décembre 2009 réunissant les partenaires a décidé de porter l'activité de 50% à 80% en 2010.

Le service est assuré par une assistante socio-éducative dont le temps de travail est réparti, depuis le mois d'avril 2010, à 80% sur le RAM et à 20% sur le service social. Le RAM a ouvert ses portes tous les jours.

Communes	Assistants maternelles	Capacité d'accueil		Accueil pourvu		Accueil à pourvoir	
		Journée	Périscolaire	Journée	Périscolaire	Journée	Périscolaire
Andonville	0	-	-	-	-	-	-
Attray	1	3	-	-	-	3	-
Bazoches Les G.	20	50	14	36	13	14	1
Boisseaux	6	15	6	8	5	7	1
Charmont en B.	2	3	1	3	1	-	-
Chatillon le Roi	4	11	2	6	-	5	2
Chaussy	6	14	3	10	1	4	2
Crottes en P.	2	6	2	6	1	0	1
Erceville	3	9	4	6	1	3	3
Greneville en B.	10	19	12	15	10	4	2
Jouy en P.	2	5	-	2	-	3	-
Léouville	1	3	2	3	2	-	-
Oison	1	2	1	1	-	1	1
Outarville	16	36	18	35	17	1	1
Tivernon	3	9	0	2	-	7	-
		185	65	133	51	52	14
TOTAL	77	250		184		66	

L'activité du RAM est partagée entre actions individuelles et actions collectives. Les premières consistent en l'accueil individuel de parents ou d'assistantes maternelles (mise en relation, gestion de conflits ou bien pour des renseignements de type organisationnel ou juridique). Les actions collectives consistent en la rencontre des assistantes maternelles en présence des enfants. Elles ont pour but de permettre les échanges entre professionnelles pendant la sociabilisation de l'enfant.

Le RAM a organisé pour la troisième fois la « journée nationale des assistantes maternelles » le 19 novembre 2010.

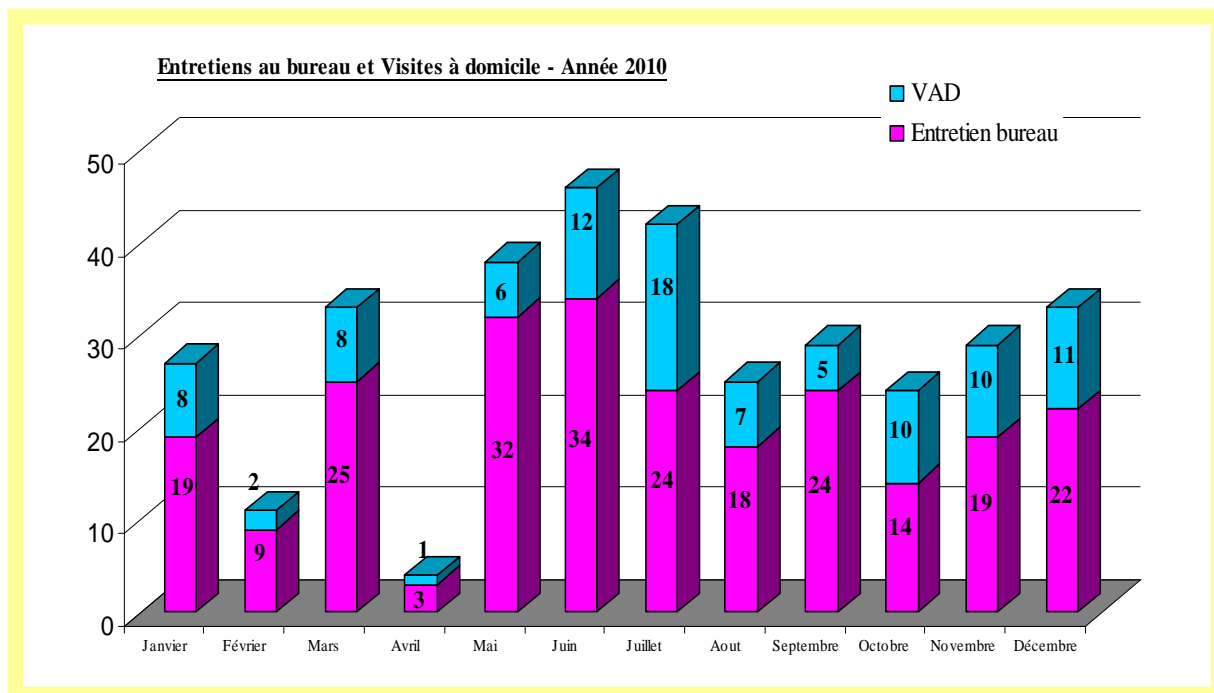
La Communauté de Communes est conventionnée avec divers partenaires institutionnels dont la Caisse d'Allocations Familiales en tout premier lieu qui apporte un concours financier à double détente. La CAF intervient à hauteur de 40% au titre d'une prestation de service obligatoire puis d'une seconde participation financière à hauteur de 55% du coût du service à charge de la CCPNL après déduction des participations des autres partenaires que sont le Conseil Général du Loiret et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette seconde participation de la CAF se fait au titre du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF, la CCPNL, la mairie d'Outarville et le Syndicat scolaire intercommunal Andonville-Erceville-Boisseaux.

Au cours de l'année 2010, le RAM est devenu itinérant. Il se délocalise dans les communes d'Andonville (Nord), de Bazoches les Gallerandes (Sud) et de Guignonville (Est) assurant ainsi le maillage du territoire communautaire. Le RAM intervient à raison de deux demi-journées par mois dans chacune de ces communes.

SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Le service est situé Place du Vieux Marché à Outarville, dans des locaux communs au RAM, loués par la commune.

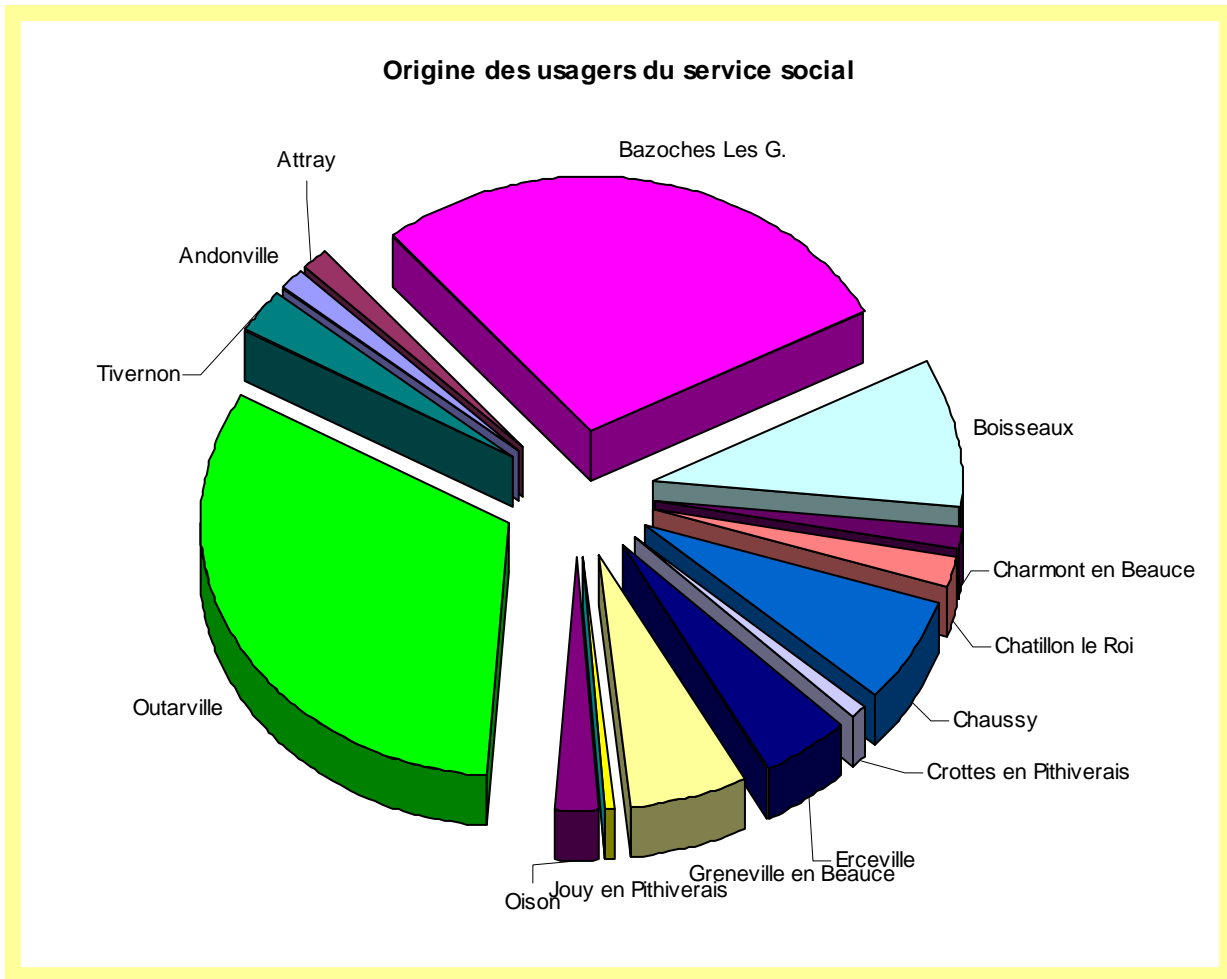
Le service social avait conclu l'année précédente sur la prévision d'une activité accrue en 2010. Pour y faire face, le temps fonctionnement du service social a augmenté progressivement au cours de l'année. Il a d'abord été porté de 50% à 100% d'un temps complet sur la période du 15 avril au 31 août 2010 réparti entre deux agents. Il fonctionne à 120% depuis le 1^{er} septembre 2010 par l'interaction de deux travailleurs sociaux.



Le service social s'adresse à :

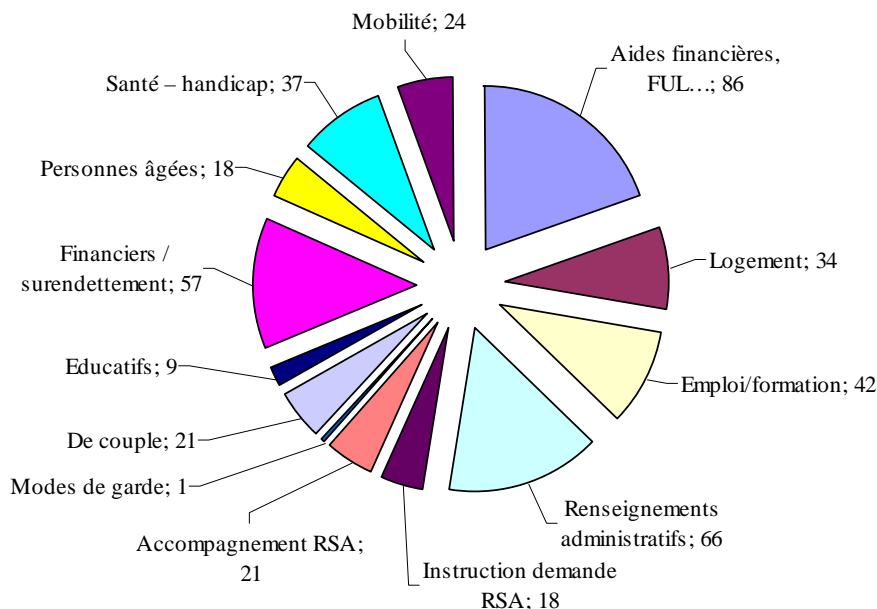
- toute personne en difficulté, de tous âges, avec une problématique familiale, financière, liée à la santé, à l'emploi, au handicap...
- aux bénéficiaires du dispositif Revenu de Solidarité Active

Face à l'activité du service social, il conviendra de réfléchir à l'embauche à venir d'une conseillère en économie sociale et familiale.



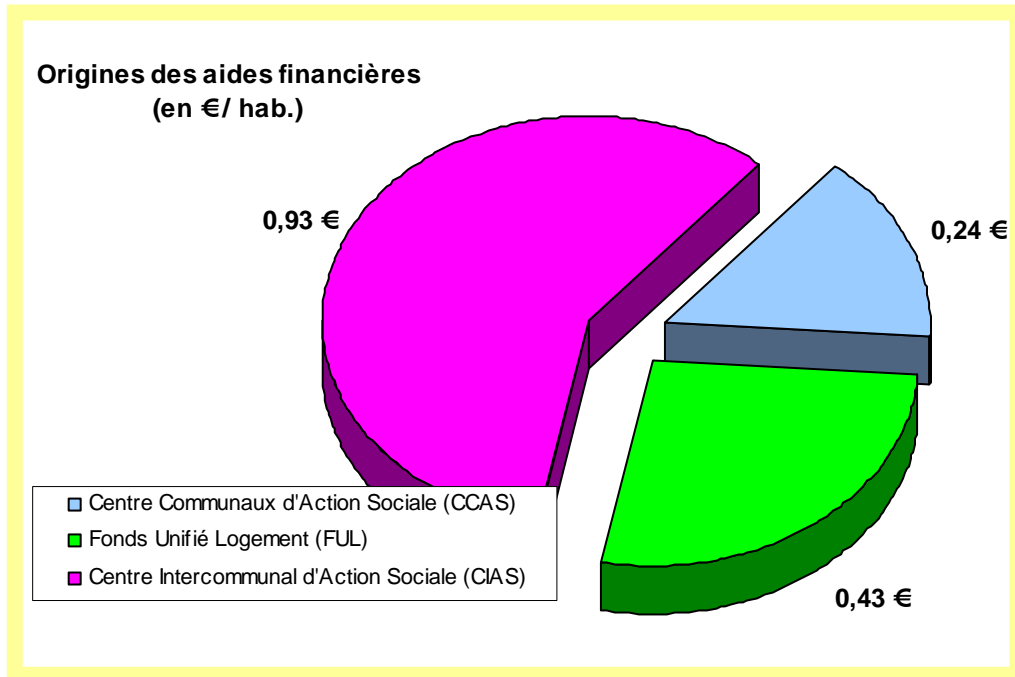
L'aide aux personnes en difficulté prend la forme d'accompagnement dans certaines démarches administratives, d'aide à la gestion administrative et budgétaire, et d'instructions de demandes d'aides financières auprès notamment du Conseil général du Loiret (Revenu de Solidarité Active -RSA- ; Fonds Unifié Logement -FUL-), des CCAS ou auprès du CIAS pour les aides aux impayés d'énergies.

Problématiques d'interventions dominantes - Année 2010



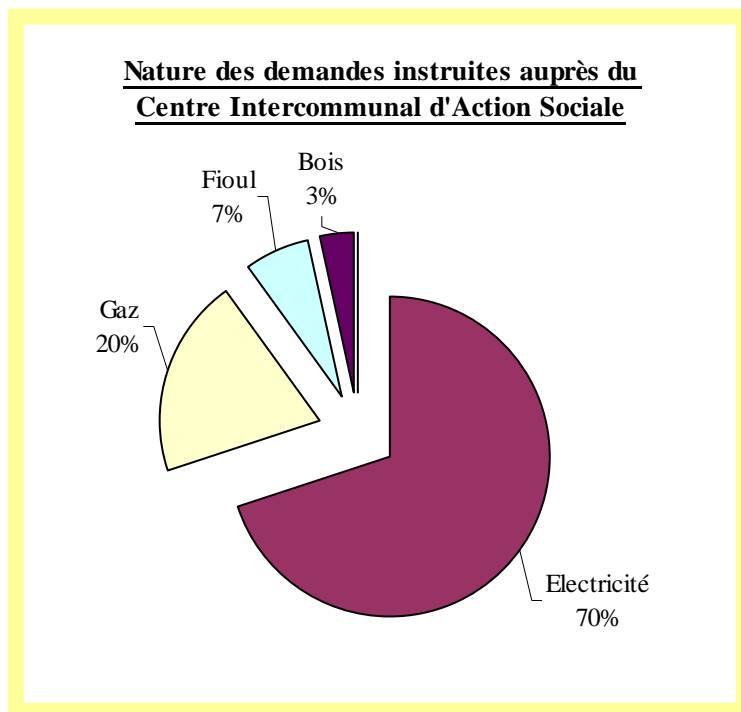
Aides financières attribuées sous l'action du service social

Communes	Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS)		Fonds Unifié Logement (FUL)		Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	
	Montant	Euros/hab.	Montant	Euros/hab.	Montant	Euros/hab.
Andonville	109,60 €	0,53 €	- €	- €	713,32 €	3,48 €
Attray	- €	- €	400,00 €	1,89 €	- €	- €
Bazoches Les G.	805,81 €	0,55 €	2 183,32 €	1,49 €	1 717,58 €	1,17 €
Boisseaux	181,68 €	0,48 €	500,00 €	1,33 €	955,29 €	2,55 €
Charmont en Beauce	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Chatillon le Roi	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Chaussy	50,00 €	0,14 €	500,07 €	1,42 €	1 321,89 €	3,76 €
Crottes en P.	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Erceville	99,20 €	0,31 €	- €	- €	- €	- €
Greneville en B.	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Jouy en P.	165,38 €	0,65 €	- €	- €	- €	- €
Léouville	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Oison	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Outarville	67,20 €	0,05 €	550,00 €	0,37 €	102,75 €	0,07 €
Tivernon	- €	- €	- €	- €	695,00 €	2,91 €
Total	1 478,87 €	0,24 €	4 133,38 €	0,43 €	5 505,83 €	0,93 €



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le CIAS apporte une aide financière pour les personnes en difficulté de règlement de factures d'énergie. Les demandes d'aides sont instruites par l'assistante sociale de la CCPNL.



Lors des 6 séances tenues par la commission permanente au cours de l'année, 30 demandes ont été examinées. 23 d'entre elles ont abouti au versement d'une aide financière représentant un peu plus de 5.500 €. La commission a émis 7 refus représentant un total de 2.099 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées d'une subvention du budget principal et du remboursement d'aides versées sous forme d'avances remboursables.

Aides financières présentées au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Communes	Demandes Instruites	Accord	Montant accordé	Euros/habitant
Andonville	1	1	713,32 €	3,48 €
Attray	-	-	- €	- €
Bazoches Les G.	14	10	1 717,58 €	1,17 €
Boisseaux	5	5	955,29 €	2,55 €
Charmont en B.	-	-	- €	- €
Chatillon le Roi	-	-	- €	- €
Chaussy	4	3	1 321,89 €	3,76 €
Crottes en P.	-	-	- €	- €
Erceville	-	-	- €	- €

Rapport annuel d'activité 2010

Communes	Demandes Instruites	Accord	Montant accordé	Euros/habitant
Greneville en B.	1	-	- €	- €
Jouy en P.	-	-	- €	- €
Léouville	-	-	- €	- €
Oison	-	-	- €	- €
Outarville	3	2	102,75 €	0,07 €
Tivernon	2	2	695,00 €	2,91 €
TOTAL	30	23	5 505,83 €	0,93 €

BUDGET

	<u>Crédits votés</u>	<u>Crédits réalisés</u>	<u>% de réalisation</u>
Budget CIAS			
Dépenses de fonctionnement	12.635 €	4.580 €	36%
Recettes de fonctionnement	0 €	438 €	

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de portage de repas à domicile est un service permettant principalement le maintien des personnes âgées à leur domicile. Ce service était assuré par un agent de communal d'Outarville mis à disposition de la Communauté de Communes. Au cours de l'année 2010, il aura été mis fin à cette mise à disposition. La CCPNL a procédé au recrutement d'un agent à raison de 24h hebdomadaires.

Le service assure la livraison par véhicule frigorifique de repas au domicile de toute personne qui en fait la demande (aucune condition d'âge, de ressources, ou d'état de santé), qu'elle se situe ou non sur le territoire communautaire.

Le véhicule frigorifique est un bien transféré à la Communauté de Communes en tant que bien nécessaire à l'exercice de la compétence transférée. La CCPNL bénéficie de la mise à disposition gracieuse par la commune d'Outarville, d'un garage pour ce véhicule. Les frais d'électricité sont pris en charge par la commune d'Outarville.

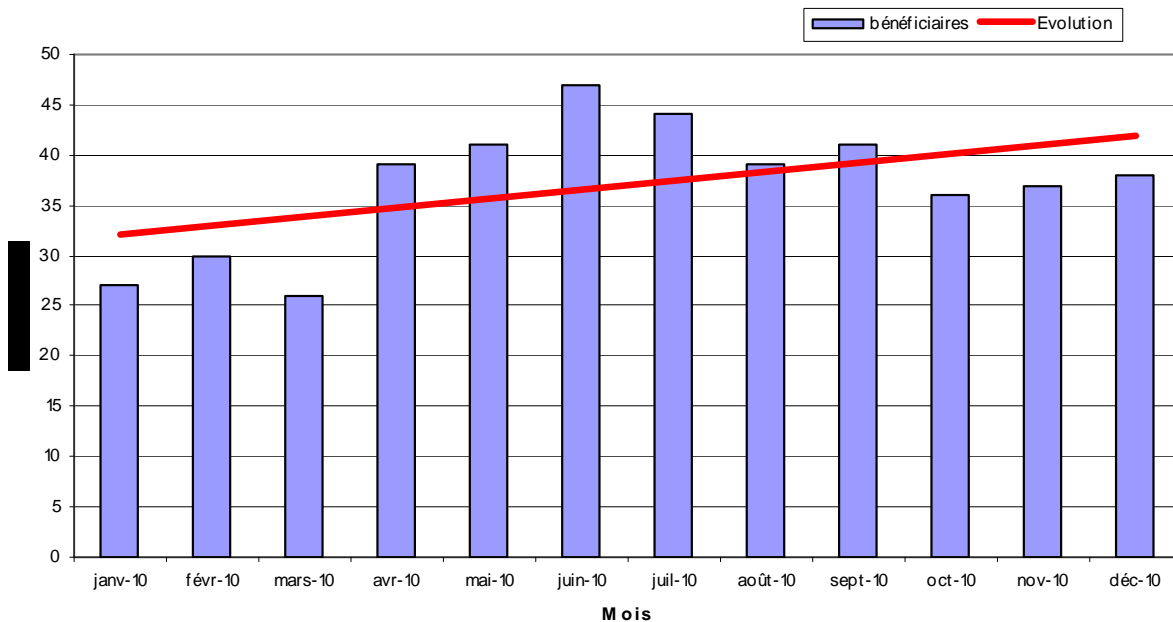
Les menus sont composés d'une entrée, d'un plat principal, un fromage et un dessert. Un potage et le pain sont offerts. Tous les régimes sont possibles (sans sel, sans graisse, sans sucre). Les repas sont fournis par la société Ansamble – Val de France, choisie dans le respect des règles de la commande publique.

La mise en place du service se fait en 48 heures après la demande. Les livraisons ont lieu 4 fois par semaine :

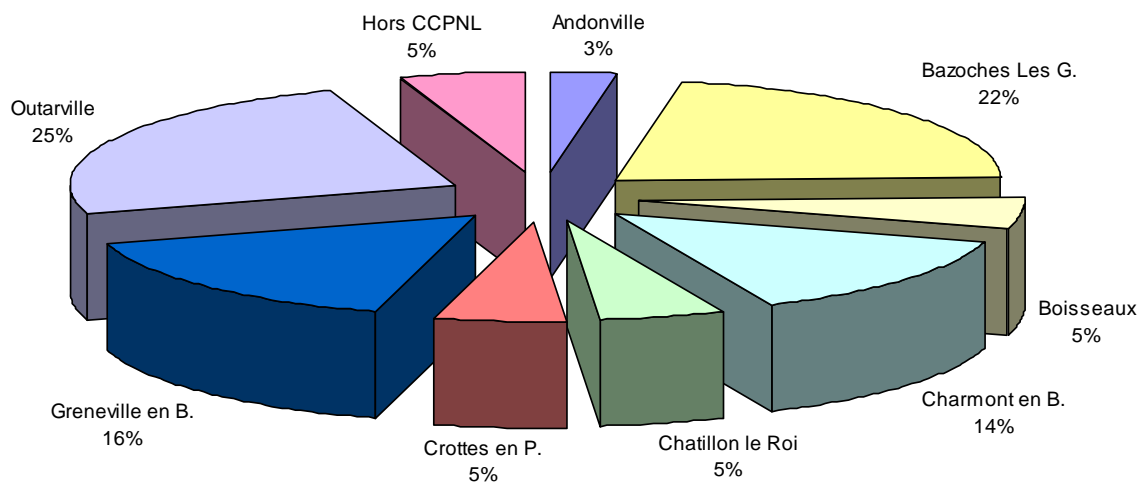
Lundi pour les repas du jour.
Mardi pour les repas du mardi et mercredi
Jeudi pour les repas du jeudi et vendredi
Vendredi pour les repas du week-end

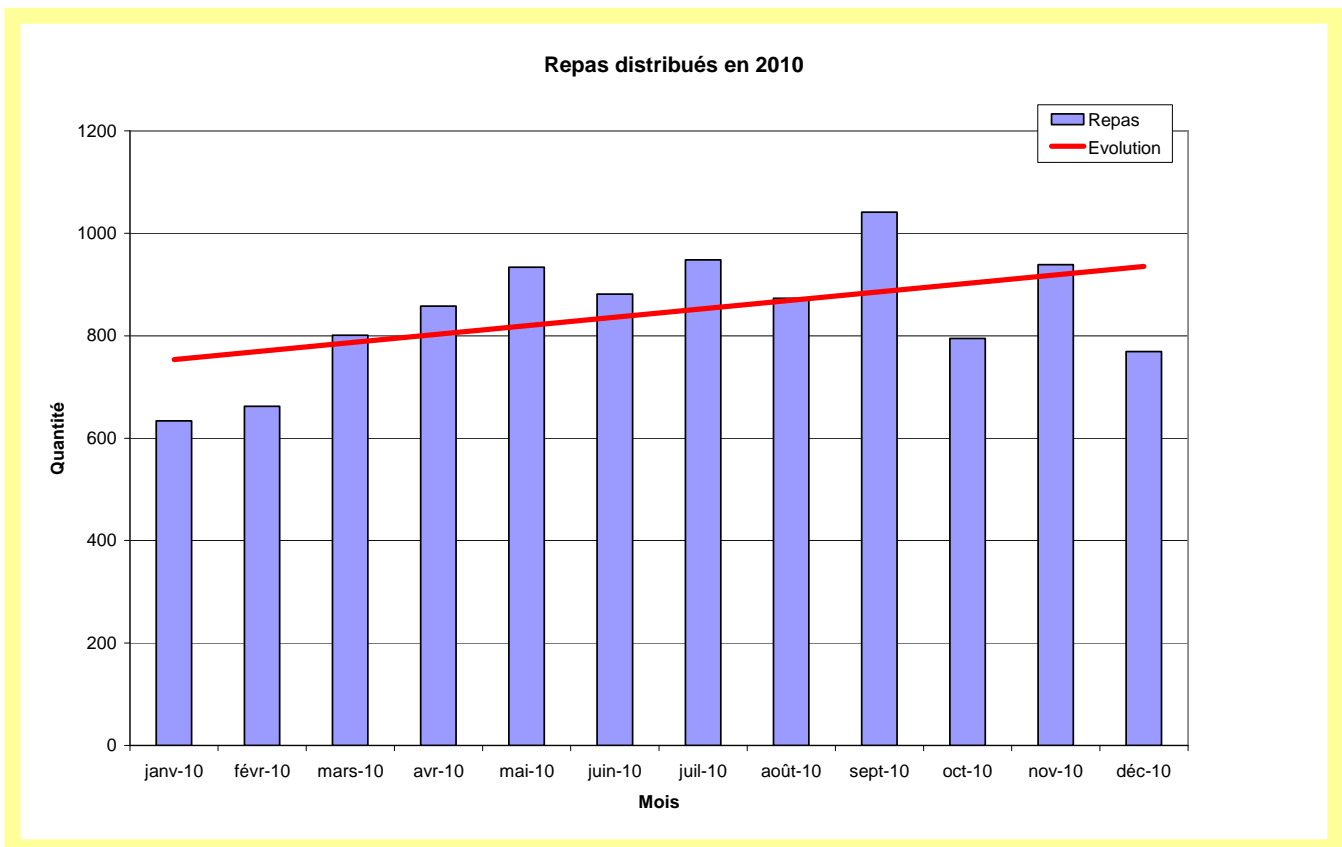
En 2010, le tarif des repas est passé de 5,50 € à 5,60 € auquel s'ajoute les frais de portage qui sont eux demeurés inchangés à savoir : 1,15 € pour une livraison sur le territoire communautaire et 2,50 € en dehors du territoire communautaire.

Evolution des bénéficiaires 2010



Portage de repas
Répartition géographique des usagers





Poursuivant la progression observée depuis la création du service en 2008, **le nombre de repas et le nombre de bénéficiaires ont augmenté de manière sensible en 2010.**

Ces progressions constantes sont la marque de la réalité du besoin et de la satisfaction des usagers du service communautaire.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

L'objectif de la création du CISPD est de construire une politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions et les organismes locaux.

Le Président du CISPD siège au Conseil Départemental de la Prévention de la Délinquance.

Le CISPD est présidé par Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Vice Président délégué aux affaires sociales. Il se compose de :

- Monsieur Le Préfet, représenté par Monsieur Le Sous Préfet de Pithiviers et Madame La Procureure de la République sont membres de droit.
- Monsieur Patrick CHOFFY, Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, représente le Président du Conseil Général.
- **Premier collègue** : Madame Edith BELLANGER, Monsieur Philippe BRUNEAU, Monsieur Fabien GAGET, Madame Christine PETIT, Monsieur Dominique VILLETTE
- **Deuxième collègue** : Le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Loiret, Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des sports, Le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la jeunesse, Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, L'inspection d'Académie, Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou leurs représentants
- **Troisième collègue** : L'Association « Vie libre », Le F.R.M.J.C, Madame la Principale du collège de Bazoches Les Gallerandes ; Monsieur Alain CHACHIGNON, Président d'Association Sportive ; Monsieur Michel COUVREUR, Président du secours Catholique.

Le CISPD est un lieu de travail et d'échange d'informations, ses missions visent à : identifier les problématiques de délinquance du territoire.

- définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.
- recenser et évaluer les réponses existantes.
- proposer des actions en matière de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes.

En 2009, le CISPD a dirigé son action vers les jeunes collégiens et leurs parents en organisant des journées de prévention contre les conduites addictives. La préparation de ces événements s'est déroulée sur l'année 2009.

Les manifestations se sont concrétisées les 19 et 26 mars 2010. La première manifestation était une conférence-débat animée par le Docteur BOURDEAU de l'association PASSERELLE sur le thème de l'adolescence et ses questions. Elle a eu lieu à la salle des fêtes d'Outarville. La seconde manifestation était organisée au gymnase du collège L. J. SOULAS de Bazoches-les-Gallerandes. Elle a rassemblé une centaine de parents et 200 collégiens autour des ateliers (voiture tonneau, lunettes déformantes, etc...) animés par les nombreux partenaires de l'opération.

Le C.I.S.P.D de la Communauté de Communes de la Plaine du nord Loiret a mobilisé les partenaires suivants :

Rapport annuel d'activité 2010

- Le F.I.P.D, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Le collègue LOUIS JOSEPH SOULAS de Bazoches-les-Gallerandes
- La B.P.D.J, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de la Gendarmerie
- L'ASSOCIATION VIE LIBRE, abstinents, anciens dépendants de l'alcool
- L'A.N.P.A.A, Agence Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie
- LE CONSEIL GENERAL DU LOIRET
- L'ASSOCIATION MARILOU, Pour les routes de la vie (violence routière)
- L'A.P.L.E.A.T, Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanie
- La MJC, Maison des Jeunes et de la Culture d'Outarville
- La FRMJC, Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture
- La MACIF-Gâtinais, secteur prévention & violence routière, avec sa voiture tonneau, et ses ateliers « dispositif alcool »

Les sujets abordés ont été le tabac, l'alcool, la drogue, la violence routière et les conséquences des conduites addictives.

Le retentissement médiatique de cette opération s'est étendu au-delà des prévisions : Le Courrier du Loiret, La République du Centre, France Bleu ; France 3 pour diffusion au Journal 19/20 du samedi 27 mars 2010.

L'opération a reçu le concours financier de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 1.000,00 € et du Conseil Général du Loiret à hauteur de 500,00 €. Les dépenses liées à cette opération ont été réduites grâce aux tarifs préférentiels pratiqués par les partenaires allant de la gratuité au simple défraiement.

ASSAINISSEMENT

Pierre ROUSSEAU

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ANTERIEURES A 2000

Bien que les diagnostics des filières sur le terrain confiés au cabinet « SNE QUANTITEC » soient terminés depuis fin novembre 2008, l'année 2010 est toujours marquée par la mise à jour des dossiers par notre service, du fait du manque de rigueur du prestataire.

A réception des dossiers de synthèses courant novembre, les conclusions sont les suivantes :

1329 installations diagnostiquées (sur 1700) classées de la façon suivante :

- **Niveau 3** (installation satisfaisante avec éventuellement des travaux d'amélioration à prévoir) = **467 filières soit 35%**.
- **Niveau 2** (installation acceptable et à réhabiliter en partie à terme) = **98 filières soit 7%**.
- **Niveau 1** (installation non acceptable et à réhabiliter en urgence) = **764 filières soit 57%**.

La majorité des installations diagnostiquées (64%) ont été classées en niveau 1 ou 2. Ces installations non conformes nécessitent une réhabilitation.

Ces filières ont un impact sur le milieu plus ou moins important. Environ 21% de celles-ci présentent des risques sanitaires nécessitant une réhabilitation.

Les rapports de diagnostics ont été adressés aux mairies concernées. Les propriétaires ont tous été invités à retirer l'exemplaire qui leur était destiné. La facturation des redevances diagnostic, soit trente euros, a été adressée en fin d'année.

L'opération diagnostic des installations autonomes antérieures aux années 2000 terminée, le lancement du programme de réhabilitation a pu démarrer.

CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES

Bilan des contrôles effectués par la SAUR Centre Val de Loire dans l'année :

- | | |
|---------------------------|----|
| • Contrôle de conception | 16 |
| • Contrôle de réalisation | 10 |

CONTROLE DE FAISABILITE

Le service public d'assainissement non collectif est sollicité par les services de l'Etat instruisant les demandes de certificat d'urbanisme (Cub). En effet la Direction Départementale du Territoire demande à la Communauté de Communes de se prononcer sur la faisabilité d'un assainissement non collectif sur la parcelle considérée.

Or, l'examen des informations fournies dans un certificat d'urbanisme ne permet pas au service public d'assainissement non collectif de juger d'une conception possible de filière.

Il est donc nécessaire de pallier très rapidement à ce problème en mettant rapidement en place une « étude de faisabilité », afin d'éviter d'engager la responsabilité de la communauté de communes par un défaut de réponse et de pénaliser les demandes des pétitionnaires.

Le service ne possédant pas de technicien en interne, la proposition de la société « SAUR » a été retenue pour procéder aux examens de faisabilité.

Les conclusions de cette étude de faisabilité sont inscrites dans un rapport transmis au particulier et à la Direction Départementale du Territoire.

- Contrôles de faisabilité avec étude de sol (sans visite sur le terrain) : 5
- Contrôles de faisabilité (avec visite sur le terrain) : 6

Cette étude implique la mise en place d'une nouvelle redevance pour le particulier.

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT EN CAS DE VENTE

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 impose à tout vendeur d'un bien d'habitation de produire un rapport de contrôle de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif au futur acquéreur. Seul les SPANC sont habilités à délivrer ces rapports. Afin de répondre à cette obligation qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011, la CCPNL a conclu un contrat avec la société SAUR pour effectuer ces contrôles.

REHABILITATION DES INSTALLATIONS

Par contrat global Essonne/Amont, l'Agence de l'Eau Seine Normandie accorde une subvention importante pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage de la CCPNL.

Les propriétaires éligibles à cette subvention sont ceux dont l'installation a été diagnostiquée et classée en niveau 1. La réhabilitation est basée sur le volontariat. Après un appel aux volontaires relayé par les mairies, la CCPNL a procédé à la sélection des 50 premiers propriétaires selon une grille de critères adoptée par la commission SPANC.

Parallèlement, à l'issue d'une procédure de marché public, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des installations d'assainissement a été confiée durant l'été au bureau d'études « Vincent RUBY » (77).

La fin de l'année sera consacrée à la programmation de l'opération et aux rencontres avec l'Agence de l'Eau et le maître d'œuvre.

FINANCES

REDEVANCES

Le montant des redevances des principaux services rendus par le SPANC en 2010 sont les suivants :

Désignation des prestations	Prix (€)
Contrôles d'une installation mono-familiale de traitement d'effluents domestiques :	182,00 €
Contrôles d'une installation non mono-familiale de traitement d'effluents domestiques	
Installation comprise entre 1 et 20 E/H	197,00 €
Installation comprise entre 21 et 50 E/H	227,00 €
Installation comprise > 50 E/H	240,00 €

Désignation des prestations	Tarifs nets (à l'unité)
Etablissement d'un rapport de faisabilité dans le cadre d'un certificat d'urbanisme, après visite de terrain	142,35 €
Etablissement d'un rapport de faisabilité dans le cadre d'un certificat d'urbanisme, sans visite de terrain	92,70 €

Les montants des redevances sont actualisés par délibération du Conseil Communautaire.

BUDGET

	<u>Crédits votés</u>	<u>Crédits réalisés</u>	<u>% de réalisation</u>
Budget SPANC			
Dépenses de fonctionnement	43.711 €	6.498 €	15 %
Recettes de fonctionnement	36.000 €	45.081 €	125 %

DECHETS

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a intégré dès sa création le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) qui gère la collecte des ordures ménagères et la déchetterie.

Il est lui-même membre du Syndicat mixte Beauce Gâtinais Valorisation (BEGEVAL) qui valorise 100% des déchets ménagers résiduels sous forme de matière (recyclage) ou de production d'énergie.

Les taxes relatives aux ordures ménagères sont perçues auprès des usagers au profit du SITOMAP. Les taux de la TEOM sont en cours d'harmonisation au niveau du SITOMAP. (Cf. supra.)

SPORT & CULTURE

Dominique VILLETTE

COLLECTION DUFOUR

Lors de sa séance du 9 juillet 2009, le conseil communautaire a donné un accord de principe unanime à l'acquisition de la collection de matériel agricole appartenant à Monsieur DUFOUR. Cette collection représente l'histoire de l'agriculture française par ses techniques et son machinisme et représente ainsi une part de l'histoire de notre Beauce.

Afin d'organiser l'acquisition de cette collection, le Président a souhaité s'entourer d'un comité de pilotage. Ce comité sera notamment en charge de piloter la protection et la valorisation de cette collection. Le nombre de pièces composant cette collection est inconnu mais la collection est importante et complète. L'état de la collection est hétérogène.

Le comité de pilotage a été réuni 7 fois au cours de l'année 2010 afin d'organiser les étapes du projet d'acquisition. La première d'entre elle était d'organiser un inventaire de la collection. La tentative a échoué en raison du travail titanesque qu'elle représente.

Le comité de pilotage a dirigé l'organisation de l'acquisition de la collection qui aura lieu au cours du premier trimestre 2011.

GYMNASE

A la suite d'une rencontre entre les associations sportives du territoire, le Président et le Vice-président délégué aux affaires sportives, le besoin d'un gymnase a été exprimé. La CCPNL envisagera la construction d'un tel équipement en 2010 en lançant une étude de programmation.

La consultation a été élaborée et lancée au cours de 2010. Elle a été couplée avec la programmation d'un hôtel communautaire.

AIDE AUX COMMUNES & COMMUNICATION*Philippe BRUNEAU***AIDE AUX COMMUNES & MUTUALISATION**

La CCPNL réalise chaque année des achats de matériels répondant aux besoins communs des différentes communes membres. En 2010, la CCPNL a notamment procédé à l'acquisition d'un corrélateur de fuites sur les réseaux d'eau.

Ce matériel s'ajoute à la liste du matériel déjà acquis par la CCPNL. Ce matériel est mis à disposition gratuitement à toute commune membre qui en fait la demande.

Liste du matériel à disposition des communes membres

Nature	Quant.	Nature	Quant.
Lampes solaires	10	Chapiteau 5m/12m	1
Panneaux Attention Travaux	10	Podium scénique avec escalier 7.5m/6m	2
Panneaux Danger	10	Grilles d'exposition	15
Panneaux Chaussée Rétrécie	10	Tente exposition armature alu 4m/4m	4
Panneaux Rue Barrée	6	Testeur de poteaux d'incendie	1
Panneaux Rue Barrée (à disque)	4	Pré - détecteur acoustique de fuites d'eau	1
Barrières de chantier extensibles	6	Corrélateur électronique de fuites d'eau	1
Cônes de signalisation	20	Indicateur de vitesse (radar pédagogique)	1
Barrières de 2 mètres	30	Sonorisation portable + 2 micros HF	1
Traceur de ligne	1		

La CCPNL a également effectué des commandes groupées qui ont permis pour les communes intéressées de réaliser des économies d'échelles. Ce fut le cas pour l'acquisition de sel de déneigement et d'armoires fortes...etc.

COMMUNICATION

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a créé son site internet en 2009 : www.cc-plaine-nord-loiret.fr

En 2010, le site a enregistré environ 24.000 connexions.

Le site est régulièrement mis à jour par le vice-président délégué à la communication. Il contient en outre un espace d'échange sécurisé pour les maires.

Des supports d'informations concernant le fonctionnement des différents services de la CCPNL (portage de repas, RAM, etc...) ont été réalisés et sont mis à jour en permanence.

Rapport annuel d'activité 2010

La communication des différents évènements organisés par la CCPNL a été assurée par communiqués de presse, réalisation d'affiches, réalisation de cartons d'invitations, diffusion d'informations sur le site internet...etc.

En 2010, le second numéro du bulletin d'information de la CCPNL a été élaboré et distribué à chaque habitant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Martial BOURGEOIS

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

La CCPNL a déposé auprès du préfet une proposition de ZDE en novembre 2009.

Ce document délimite les zones du territoire dans lesquelles les élus locaux manifestent leur accord de principe pour l'implantation d'éoliennes. A contrario, il est considéré que les élus locaux s'opposent par principe à l'implantation d'éoliennes en dehors de ces zones.

Une ZDE n'est cependant pas un document d'urbanisme, elle ne pose donc aucune contrainte aux services préfectoraux, seuls décideurs pour la création d'un parc éolien. Mais elle est la manifestation de la volonté des élus du territoire communautaire d'agir en faveur du développement des énergies renouvelables tout en préservant la qualité de vie en Beauce.

Au cours de l'année 2010, la CCPNL a essuyé trois refus de recevabilité du dossier, malgré les deux additifs apportés au cours de l'année. Au vu de l'instabilité de la situation régnant autour du développement éolien dans le Loiret et en région Centre, la CCPNL décidera donc, en décembre 2010, de mettre en suspend le dossier de ZDE.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Le SCOT est un document d'urbanisme supra-communal qui fixe des règles communes à tout un territoire. Le SCOT est élaboré à l'échelle du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Les documents d'urbanisme de toutes les communes du périmètre du Pays devront être compatibles avec le SCOT.

A la suite de réunions de concertation qui se sont déroulées au cours de l'année 2010, le SCOT a été adopté en décembre 2010.

OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)

L'ORAC est une action menée à l'échelon du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais. Cette action comporte 2 volets :

- Un volet « investissement » qui permet d'apporter une aide financière aux artisans et aux commerçants du territoire du Pays
- Un volet « actions collectives » pour dynamiser le commerce et l'artisanat du territoire.

Au cours de l'année 2010, une partie du volet « investissement » a été mis en place. Deux artisans implantés sur le territoire communautaire ont bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition de matériel.

La nature des investissements aidés dans le cadre de l'ORAC ont été fixés par le Syndicat de Pays. Il s'agit essentiellement de

- Travaux d'aménagement intérieur et extérieur destinés à la modernisation des points de vente ;
- Aide au développement de l'outil de production et à l'acquisition de matériel destiné à développer l'outil de production.

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

L'année 2010 a marqué le terme d'un an et demi de démarches administratives avec le Conseil Général du Loiret et la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise à disposition de la CCPNL des données cadastrales permettant la constitution d'un système d'information géographique.

Cet outil sera notamment utilisé par le SPANC qui pourra notamment établir une cartographie de l'état des lieux des installations d'assainissement. Il servira également de support de cartographie pour les préconisations d'implantation ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2010 la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret s'est structurée d'avantage mais elle reste marquée par un taux de réalisations très insuffisant au regard de ses moyens. L'année 2010 n'a pas permis de dégager de consensus assez fort pour définir des objectifs structurants pour le territoire.

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a été créée pour œuvrer ensemble, tout en tenant compte de nos différences, pour satisfaire les besoins des populations présentes et futures. Il est de notre devoir à tous de le garder à l'esprit et d'avoir des ambitions à la hauteur de nos moyens.